

JOURNEE DES ASSOCIATIONS

Informations utiles

Accueil

Accueil participants : de 7 h 30 à 10 h 30

Accueil public : de 11 h 00 à 18 h 00

Un bracelet « pass » vous sera remis par les agents de sécurité à votre arrivée.

Stationnement

Veillez :

- A ne pas stationner votre véhicule sur un « bateau »
- A stationner votre véhicule en dehors de l'enceinte de la manifestation après 10 h 30.

Restauration

Une restauration est assurée toute la journée.

Quelques rappels

Les exposants doivent se limiter à l'espace de leur stand et ne pas empiéter sur les allées.

Les associations sont tenues de n'afficher que sur leur stand.

Les organisateurs se réservent le droit d'enlever toute affiche apposée hors du stand attribué et de faire déposer toute décoration qu'ils estiment non conforme à la sécurité.

Toute distribution de prospectus est interdite en dehors du stand occupé par l'exposant.

Aucune vente de produits de restauration non emballés ou n'ayant pas de relation avec l'activité de l'association ne sera acceptée.

Les stands ne peuvent pas être équipés d'électricité.

Partie à remplir, à découper et à apposer sur le tableau de bord de votre véhicule



« LAISSEZ-PASSER »

Journée des associations 2022

Association : -----

Nom : -----

N° de stand :

--